

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DE CONSEIL
DU 27 NOVEMBRE 2000**

L'an deux mil, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, CORTELLA, Mme TERRIOT, MM. VALENTIN, BOLLET, BAUJARD, GASNIER, ORRY, DUCHAMP, COMTE, BEDREDDINE, SCUBLA, BŒUF, GARNIER, DESBOIS et MIELLE.

Excusés : M. GAUDÉ (procuration à M. MAILLOT), M. GRELET (procuration à M. CORTELLA), Mlle EGASSE (procuration à Mme TERRIOT), Mme CLOUET (procuration à M. DUCHAMP), M. GRUER (procuration à M. ORRY), Mme GESSAY (procuration à M. THIBAUT), Mme ASDRUBAL (procuration à M. BŒUF) et M. REBÉROL (procuration à M. DESBOIS).

Absents : MM. TOURNY et TISSERAND.

M. Olivier SCUBLA est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2000 est adopté après que M. VALENTIN ait souligné que le périmètre de protection du Puits de Mirevelle a été institué par arrêté préfectoral de 1987 ; par ailleurs, le dossier de consultation des entreprises mis à la disposition des conseillers concernait le lotissement « La Drouotte ».

1 – Compte rendu des décisions prises par le maire

Le conseil municipal donne acte à M. le Maire du compte rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 12 juillet 1996) :

- de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard de cinq déclarations d'intention d'aliéner ;
- de contracter un emprunt de 1 850 000 F au titre du budget de l'année 1999 auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne, au taux de 5,50 % pour une durée de douze ans, échéance annuelle.

M. MAILLOT précise que l'annuité de la dette au 1^{er} janvier 2000 à Is-sur-Tille est de 592 F/habitants alors qu'elle est de 969 F/habitants pour les communes comparables de Côte d'Or et de 826 F/habitants pour les communes comparables de la région Bourgogne.

A M. ORRY qui regrette la vente d'une parcelle située « Champs à la Vogue » qui, selon lui, va contribuer à la disparition lente des jardins, M. MAILLOT rappelle que la

municipalité n'a jamais souhaité supprimer les jardins, au contraire à chaque fois qu'elle a une opportunité, elle essaie d'en créer.

2 – Acquisition de biens meubles : imputation en investissement

Le conseil décide, à l'unanimité, d'imputer en investissement les biens meubles ci-après d'un montant unitaire inférieur à 4 000,00 F :

- divers panneaux de signalisation ;
- extincteurs.

3 – Tarifs divers 2001

Mme TERRIOT annonce une hausse globale des tarifs de 1,5 % par rapport à l'année 2000 ; certains diminuent cependant (par exemple : mini – caveau pour urne funéraire dont le tarif se rapproche désormais d'une concession ordinaire).

Un état des baux a été annexé pour mémoire à l'état des tarifs 2001 ; un état des fermages sera établi prochainement.

4 – Finances communales exercice 2000 : décision modificative n° 2

Le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 à apporter aux crédits de recettes et de dépenses du budget principal ; les différentes opérations sont pour beaucoup d'ordre budgétaire et de régularisation (notamment pour les frais d'études).

M. MAILLOT indique que malgré l'achat de la propriété LECUYER au centre ville, l'emprunt communal 2000 est maintenu à 2 400 000 F comme prévu lors du vote du budget primitif.

Pour sa part, M. ORRY indique que les éléments de signalétique de la montée de Chaignay n'ont pas été réalisés, car le devis correspondant n'a toujours pas été fourni par Agrobio.

5 – Allocation en non – valeur d'un titre irrécouvrable

Le conseil décide, à l'unanimité, l'allocation en non – valeur d'un titre irrécouvrable d'un montant de 224,40 F, suite à une clôture pour insuffisance d'actif.

6 – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : subvention exceptionnelle

M. CORTELLA rappelle les objectifs du CIDFF qui tient une permanence à Is-sur-Tille tous les premiers mercredis du mois, en vue de conseiller et aider les citoyens en difficulté.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000,00 F à cette association.

7 – Amicale du personnel communal : subvention exceptionnelle

Le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer à l'amicale du personnel communal une subvention exceptionnelle de 2 000,00 F, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël de cette association.

8 – Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune « contrat jeunesse et sports »

M. BAUJARD expose les actions réalisées en direction des enfants et des jeunes depuis les trois dernières années.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le « contrat jeunesse et sports » à intervenir avec M. le Préfet de la Côte d'Or.

9 – La Poste / commune d'Is-sur-Tille : convention de partenariat

Il est présenté l'opération de communication et de promotion de la ville d'Is-sur-Tille et de son site Internet, consistant en la commercialisation d'enveloppes préimprimées à l'effigie de la ville.

M. MIELLE se fait confirmer qu'il existe bien une comptabilisation de la fréquentation du site internet de la ville ; M. BAUJARD répond qu'avec plus de 1 700 visites de plus d'un quart d'heure au cours du mois d'octobre, le site de la ville rencontre un très vif succès.

M. THIBAUT souligne, par ailleurs, que seules des remarques positives ont été formulées jusqu'à aujourd'hui concernant le site.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec la Poste.

10 – Salle municipale des Capucins : contrat d'entretien et de nettoyage du système d'extraction des graisses

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention à intervenir avec l'entreprise Estivalet, en vue de l'entretien et du nettoyage du système d'extraction des graisses de la cuisine de la salle des Capucins.

11 – Espace Carnot : convention de vérification technique

Il est proposé de passer convention avec l'entreprise Socotec en vue d'un contrôle de sécurité du bâtiment Carnot préalable au passage de la commission de sécurité.

A M. DESBOIS qui s'interroge sur le devenir de l'espace Carnot, M. VALENTIN indique qu'un plan avec l'affectation des locaux a été distribué lors d'une précédente séance ; cependant, il reste à la disposition des conseillers intéressés par une visite du bâtiment.

M. BŒUF se fait confirmer le coût global de la réhabilitation du bâtiment Carnot, de l'ordre de 500 000 F à 600 000 F.

M. THIBAUT souligne que les aménagements de sécurité existants dans le bâtiment ont minoré le coût global de la réhabilitation (toutes les salles du bâtiment ayant déjà deux issues).

M. VALENTIN informe enfin que dans un premier temps, seules la bibliothèque municipale et une salle du patrimoine seront ouvertes au public.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention à intervenir avec l'entreprise Socotec.

12 – SICECO / commune d'Is-sur-Tille : convention de servitude pour passage de ligne électrique

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer le projet de convention de servitude à intervenir avec Siceco.

13 – La Saumonée de la Tille et de l'Ignon : convention de location

M. ORRY souligne que la convention concerne l'entretien de la petite végétation et non des rives, qui relève de la compétence du Syndicat de curage de l'Ignon.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention de location pour le franc symbolique.

14 – École primaire : don de matériel sans emploi

Le conseil décide, à l'unanimité, de faire don du matériel devenu sans emploi suite au regroupement des deux écoles primaires et de l'équipement partiel en mobilier neuf de la nouvelle, à la coopérative scolaire et à la communauté des Trois Rivières.

15 – ZPPAUP : approbation du contrat d'étude

M. GASNIER informe qu'en raison du rejet par le Trésorier Payeur Général de la Côte d'Or du mode de contractualisation proposé par la DRAC, concernant la ZPPAUP ; il convient de passer deux conventions dont une entre le cabinet d'étude et la commune.

M. VALENTIN déplore le temps perdu dans cette affaire et l'impossibilité de mettre en œuvre la politique de ravalement des façades.

M. GASNIER informe de la reprise des réunions de travail dès la signature de la convention et souhaite une participation plus élargie, en particulier des commerçants du centre ville.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention d'étude.

16 – Désaffectation de l'école Carnot et de l'école Charbonnel

Le conseil prend note de l'avis favorable de M. le Préfet de la Côte d'Or et décide, à l'unanimité, la désaffectation de l'école Carnot et de l'école Charbonnel.

17 – Acquisition d'une œuvre du peintre Georges Serraz

Il est proposé l'acquisition d'un portrait de M. MESTANIER, maire d'Is-sur-Tille de 1904 à 1913, réalisé par le peintre local Georges Serraz, en vue de son exposition dans l'une des salles du patrimoine de l'espace culturel Carnot.

Le conseil approuve, par 24 voix pour (M. GARNIER intéressé dans l'affaire ne participe ni au débat, ni au vote), cette acquisition.

18 – Projet de lotissement « Le Bas de Soicheron » : accord de principe

Suite à une proposition de plusieurs propriétaires de terrains mitoyens, M. VALENTIN expose l'intérêt d'acquérir les parcelles sises « Le Bas de Soicheron », lieu dit situé entre l'avenue Carnot et la rue Roger Salengro, en vue d'y aménager dans le futur un lotissement.

Cette proposition suscite plusieurs remarques de la part de M. DESBOIS :

- selon les anciens issois, ce lieu dit « Le Pisseux » est réputé pour ses sources ; dès lors, il pourrait y avoir des risques à construire dans ce lieu ;

- par ailleurs, il signale l'enclavement des parcelles qui nécessiterait, selon lui, beaucoup de travaux pour un nombre limité de parcelles.

- M. DESBOIS souhaite enfin connaître les projets de la ville concernant la rue Jean Ducros incluse pour partie dans ces parcelles.

M. VALENTIN souligne que le nom du lieu dit « Le Pisseux » ne signifie pas qu'il y a risque à construire compte tenu des aménagements urbains et de réseaux réalisés, qui ont assaini ces terrains.

M. MAILLOT estime qu'il convient de saisir les opportunités offertes d'acquérir des terrains compte tenu de l'évolution du marché de l'immobilier à Is-sur-Tille, d'autant que ces terrains sont situés à proximité des réseaux existants ; par ailleurs, il souligne que l'aménagement de lotissements hors agglomération nécessitent des extensions de réseaux beaucoup plus coûteuses.

Concernant la rue Jean Ducros, M. VALENTIN indique que la municipalité a été sollicitée par une partie des riverains afin que cette rue actuellement privée soit prise en charge par la commune.

Un projet d'alignement sera proposé aux riverains sans contrainte pour ceux-ci, en vue du passage à terme de l'ensemble des réseaux.

Il souligne enfin que le projet de lotissement permettrait d'aménager une partie de la rue Jean Ducros.

M. DESBOIS reconnaît l'intérêt d'une telle procédure.

A la remarque de M. GRUER qui estime qu'il y a trop de projet de lotissements à Is-sur-Tille, M. MAILLOT répond qu'il s'agit de saisir une opportunité foncière et qu'il convient ensuite de planifier la réalisation dans le temps.

Le conseil, par 18 voix pour, 1 contre (M. GRUER) et 6 abstentions (Élus d'Is 2000) émet un avis favorable de principe au projet d'aménagement d'un nouveau lotissement au lieudit « Le Bas de Soicheron ».

19 – Zone industrielle – lotissement « Champs Beacon I » sis rue du Triage : modification de l'arrêté préfectoral autorisant le lotissement

Le conseil approuve, à l'unanimité, les modifications apportées au tracé de la limite séparative entre les lots n° 1 et 2 du lotissement visé en titre, en vue de répondre à différentes demandes d'acquisition.

20 – Zone industrielle : cession d'un terrain à la SCI « Les Sapins »

Il est proposé de vendre à la SCI « Les Sapins » une bande de terrain, afin d'améliorer l'accès au bâtiment des véhicules de grande longueur, ainsi qu'une partie du terrain communal adossé qui permettra, le moment venu, l'agrandissement du bâtiment existant.

A M. ORRY qui regrette que les litiges antérieurs avec M. CORDIER n'aient pas été réglés, M. THIBAUT rappelle qu'en son temps, le conseil municipal n'a pas été unanime en raison de la défection d'une partie de l'opposition, pour soutenir M. le Maire dans la mise en place de poursuites envers M. CORDIER.

M. DESBOIS reconnaît que les exactions commises sur le précédent terrain ont été régularisées dans l'intérêt général, il en est de même dans ce cas.

En réponse à M. BŒUF, M. VALENTIN affirme que lorsque des constructions sont réalisées sans permis de construire sur le territoire communal, une plainte est déposée, cela relève ensuite des instances judiciaires.

Le conseil, par 22 voix pour, 2 contre (MM. ORRY et GRUER) et 1 abstention (M. GASNIER) décide la cession visée en titre.

21 – Lotissement communal « La Drouotte » : approbation du DCE

Le conseil approuve, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises relatif au lotissement communal « La Drouotte ».

22 – Lotissement communal « Au dessus de la Côte » : fixation du prix de vente au m²

Le conseil fixe, à l'unanimité, à 300 F hors taxes le prix de cession au m² utile des parcelles du lotissement visé en titre.

23 – Lotissement « Au dessus de la Côte » - implantation d'un transformateur : convention de servitude

M. MAILLOT expose l'intérêt d'installer un poste de transformation électrique sur une partie d'une parcelle du lotissement « Au dessus de la Côte », en vue d'assurer l'électrification dudit lotissement.

Le conseil approuve à l'unanimité, la convention de servitude.

24 – Lotissement « Le moulin de Villecharles – travaux de voirie : avenant n° 1

Le conseil approuve, par 24 voix pour et une abstention (M. DESBOIS), l'avenant n°1 d'un montant de 9 850 F HT à intervenir avec la SA COLAS, en vue de la modification des caractéristiques des revêtements prévus au marché passé pour le lotissement « Le Moulin de Villecharles ».

25 – Système de vidéotransmission par satellite – salle des Capucins : accord de principe

M. MAILLOT présente le projet d'installation à la salle des Capucins d'un système de vidéotransmission par satellite, ledit projet entrant dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un tel projet est susceptible d'être subventionné par la DATAR, le conseil régional de Bourgogne et le conseil général de la Côte d'Or.

Il est proposé aux conseillers intéressés de se rendre à Vitteaux pour assister à une séance suite à l'inauguration prochaine de ce système.

Il souligne enfin que l'emploi – jeune qui sera prochainement recruté à la bibliothèque municipale pourra être chargé de la gestion de ce système.

M. DESBOIS se fait confirmer que les coûts de fonctionnement du système regroupent bien la location des programmes à diffuser à l'année (au mois 10 par an) et la liaison par satellite.

MM. GASNIER et BAUJARD soulignent l'intérêt d'un tel système au niveau local ; ainsi, il pourrait être utilisé par les associations et les entreprises locales.

Sur proposition de M. MIELLE, l'article 4-2 concernant l'exclusivité au profit de VTNR sera modifié de telle sorte que le défaut de réponse dans un délai de quinze jours soit considéré comme un accord, et non un refus, de la part de VTNR.

Mme TERRIOT rappelle qu'il s'agit là d'un accord de principe, le conseil sera appelé à se prononcer définitivement sur ce projet dès lors qu'il aura connaissance du montant exact des subventions allouées.

Le conseil décide, à l'unanimité, l'acquisition d'un système de vidéo-transmission par satellite à installer à la salle des Capucins et la signature de la convention avec V.T.H.R., sous réserve de l'attribution des différentes subventions.

26 – Aménagement d'une plaine de jeux « Champs de la Caille » : fixation des indemnités dues au fermier

Le conseil fixe, à l'unanimité, à 16 687,07 F HT le montant des indemnités fermières (indemnités d'éviction et pour pertes de revenus) à allouer à M. MOYEMONT.

27 – Lotissement communal « La Drouotte » : déclaration relative à la loi sur l'eau

Le conseil approuve, à l'unanimité, le dossier de déclaration relative à la loi sur l'eau relatif au lotissement communal visé en titre.

28 – Le Foyer Dijonnais : garantie d'emprunt

Le conseil accorde, par 24 voix pour et 1 abstention (M. GARNIER), sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 290 000 F que la SA d'HLM « Le Foyer Dijonnais » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de l'acquisition – amélioration de deux logements, sis 32, rue du Prêche à Is-sur-Tille.

29 – Formation d'un agent CES : convention avec le CESAM

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec le centre de formation CESAM, en vue de la formation d'un agent CES.

30 – Entretien des bâtiments communaux

Le conseil décide, à l'unanimité, de passer de 10 h à 20 h la durée hebdomadaire du travail de l'emploi occasionnel créé par délibération du 9 octobre 2000.

31 – Informations et questions des conseillers

♦ M. VALENTIN communique le bilan prévisionnel de l'aménagement des locaux de l'annexe de la mairie.

♦ M. BŒUF se fait confirmer que le chemin rural situé vieille route de Dièney va être rempierré.

♦ M. VALENTIN informe de la proposition faite par M. DAMY de vendre son clos situé près du cimetière de la vieille route de Dièney ; le service des domaines sollicité estime la propriété à 25 360 F.

♦ Il est exposé que la municipalité envisage l'acquisition de la maison de M. CHASSARD sise rue Général Bouchu, en vue d'y installer un point d'accueil pour les déchets ménagers avec la mise en place du tri sélectif.

♦ M. MAILLOT informe que le SMOM organise une réunion sur le tri sélectif à l'attention des conseillers municipaux le 14 décembre 2000.

♦ A M. BŒUF qui rappelle que la nouvelle loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) oblige à disposer d'un parc de 20 % de logements sociaux, M. VALENTIN indique qu'un état du parc des logements sociaux sera établi pour la prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 20.

Le président de séance,